

Vendredi 28 juillet 2023

Six communes des Bouches-du-Rhône reconnues en état de catastrophe naturelle

Par arrêté du 24 juillet 2023, six communes des Bouches-du-Rhône ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondations et coulées de boue » du 13 juin 2023.

L'arrêté a été publié au journal officiel ce vendredi 28 juillet 2023. À partir de cette date, les habitants de ces communes disposent d'un délai de 30 jours pour déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance.

Les communes concernées les suivantes :

- La Fare-les-Oliviers
- Lambesc
- Mallemort
- Meyrargues
- Peyrolles-en-Provence
- Sénas